

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Johan TOUCAS – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – Renée FALCO – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget annexe « Immeubles de rapport ».

Il rappelle que ce budget a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels (SIDEEM, Manufacture des Tapis, Gourmandises) et, en dépenses, l'acquisition des locaux destinés au Pôle Emploi dont les loyers seront soumis à TVA.

Sur un total de 2 215 000 € HT, il reste à payer 795 000 € en 2015 pour cette acquisition qui a été financée pour partie par un emprunt réalisé à hauteur de 800 000 € en 2014.

N° 2015/050

BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Les loyers encaissés sur ce budget s'élèvent à 102 000 € HT et les loyers dus par Pôle Emploi ne commenceront à être encaissés qu'en 2016.

L'affectation du résultat de fonctionnement 2014 à l'investissement s'élève à 1 420 768,49 € et le virement complémentaire à 138 000 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 183 434,89 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 1 580 568,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget Primitif 2015 : budget annexe « Immeubles de rapport » à **LA MAJORITE - 27 POUR - 6 CONTRE** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE

